

Distribution limitée

WHC-95/CONF.204/DR.3/Rev.2  
Paris, le 2 novembre 1995  
Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

DIXIEME ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION  
CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,  
CULTUREL ET NATUREL

Siège de l'UNESCO, Paris, 2 - 3 novembre 1995  
Salle XII

Point 10 de l'ordre du jour provisoire: Nouvelles activités de suivi relatives aux sites du patrimoine mondial

VERSION REVISEE DU DR.3/Rev.1 PROPOSEE PAR LA SUEDE,  
LE DANEMARK ET LA FINLANDE ET SOUMISE AU PRESIDENT  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE, le 2 NOVEMBRE 1995

Les Etats Parties de la Suède, du Danemark et de la Finlande ne peuvent pas accepter la proposition dite de compromis sur le suivi.

Nous appuyons le document du Comité sur le suivi tel qu'il a été présenté à l'origine.

La Suède propose les changements et amendements suivants au texte de compromis, si le texte du Comité n'est pas accepté:

1) Para 5 sera supprimé

Le texte de ce paragraphe ne reflète pas l'esprit de la Convention, qui souligne la nécessité d'une coopération internationale entre les Etats parties, le Comité, le Centre et les ONGS, en particulier l'ICOMOS et l'UICN.

Nous proposons que le texte du Comité, paragraphe 4b, soit inséré comme nouveau paragraphe entre les paragraphes 2a et 2b.

2) Concernant le para 3d.

Etant donné que la Conférence générale n'est pas un organe de la Convention du patrimoine mondial, nous proposons que les mots "Conférence générale" soient remplacés par "le Comité du patrimoine mondial" ou, au cas où cela ne serait pas accepté, par "l'Assemblée générale des Etats parties".

En conséquence, nous proposons également que le paragraphe 9 soit supprimé et que le texte du Comité, paras 11 et 12, remplace le para 9.

- 3) Le mot "seule" soit remplacé par "première" au para. 4.
- 4) A notre avis, le terme "observation" est trop faible.

Notre proposition de compromis est de remplacer ce mot par le texte suivant:

"l'observation et la soumission de rapport sur la mise en oeuvre de la Convention".

Le mot "observation" apparaît d'abord dans le para 3a, mais est répété plusieurs fois après. Nous proposons d'effectuer cette modification chaque fois que le mot "observation" apparaîtra.